

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

**VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 11 Janvier 2017

Le Mercredi 11 Janvier 2017 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 5 janvier 2017 séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, SANDRIN Chantal, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, TOURAINE Jean-Louis, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, BONNIEL CHALIER Pascale, ODIARD Patrick, , BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, RITTER Michel, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM : RUNEL Sandrine, GAY Nicole, BURILLON Carole, AUZIAS Anne,

Excusés : Mmes & MM :

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre, POURCHER Victoria

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 11 janvier 2017



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON,
Maire du 8^{ème} Arrondissement.

M. LE MAIRE.- Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement.

Madame BACHA-HIMEUR sera notre secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme BACHA-HIMEUR procède à l'appel nominal).

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons le quorum.

Avant de commencer, je pense avoir souhaité une excellente année à tout le monde, et à l'ensemble du Conseil d'Arrondissement, je souhaite une bonne, douce et fraternelle année 2017.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de rectifications ou de parole sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

2. Jardins partagés - Approbation et autorisation de signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire avec l'Association "Le jardin collectif du Pré Sensé" pour le jardin partagé situé 43 bis avenue Francis de Pressensé à Lyon 8^{ème}

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, préalablement à la présentation de ce rapport, si vous le permettez, j'aimerais faire un petit point sur les travaux que nous connaissons à l'heure actuelle sur l'arrondissement.

Comme vous le savez, ces travaux sont principalement liés à l'arrivée du tramway T6, et nous allons commencer à monter en puissance dans les travaux de déviation de réseaux, ce qui va amener un certain nombre de désagréments : l'avenue Francis de Pressensé sera mise à sens unique. Et à partir du 23 janvier prochain, pour les deux à trois mois à venir, la rue du Professeur Beauvisage va connaître d'énormes travaux à partir de l'avenue Paul Santy jusqu'à la rue du Professeur Tavernier, dans le sens nord sud, sur cet axe important de notre arrondissement.

Pour ce faire, nous avons été obligés de travailler, et mon collègue Jean-François AUZAL a été principalement à la manœuvre sur ce dossier, sur le déplacement du marché, en concertation à la fois avec les commerçants concernés mais également le Conseil de quartier et le CIL du secteur.

Le marché manufacturé, qui se situait rue du Professeur Beauvisage ne pourra plus se tenir sur cet emplacement. Il a fallu trouver une solution de repli. Un point qui avait été vu, notamment avec les associations du secteur, était de ne surtout pas revenir vingt ans en arrière, en remettant le marché du côté de la rue Ludovic Arrachart. Donc d'autres solutions ont dû être travaillées. Et la solution retenue est le déplacement des produits manufacturés sur la partie de la rue Jean Sarrazin entre la rue Ludovic Arrachart et le boulevard des États-Unis. Cette nouvelle disposition sera effective à partir du samedi 14 janvier.

Je reviens sur le dossier qui nous intéresse.

Pour le déploiement du tramway T6 sur la rue Francis de Pressensé et pouvoir mettre en place l'ensemble des voies : pistes cyclables, trottoirs et plateforme tramway, il a été nécessaire de prendre une petite parcelle sur un tènement qui appartient à la Ville. Ce tènement est actuellement occupé par l'association « Le jardin collectif du Pré Sensé ». Donc le dossier qui nous concerne est la modification, via un avenant, de la convention d'occupation du domaine public par l'association.

Nous allons céder une emprise de 178 m² au SYTRAL pour qu'il puisse faire passer le tramway. Bien entendu tous les travaux inhérents à ces changements : déplacement de clôture, déplacement de compteur d'eau et la modification des accès, seront pris en charge par le SYTRAL.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de bien vouloir adopter ce rapport. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur COHADE.

Y a-t-il des demandes de parole ? Madame TAZDAIT, vous avez la parole.

Mme TAZDAIT.- J'avais déjà eu l'occasion de dire combien la ligne T6 et son développement étaient importants pour le maillage de notre territoire, et combien cela contribuait à désenclaver un certain nombre de quartiers. Mais j'étais très attachée à ce petit jardin rue Pressensé, et je trouve cela dommage car les espaces verts jouent un rôle de poumon dans nos villes et sont très importants. Je voulais quand même dire combien il faut encourager que ces espaces-là ne se réduisent pas comme peau de chagrin dans l'avenir. Même si aujourd'hui, c'était certainement nécessaire et qu'il n'y avait probablement pas d'alternative, je voulais quand même marquer le coup sur le fait que ce n'est pas accessoire, ces jardins partagés dans nos villes.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? Monsieur LE FAOU, vous avez la parole.

M. LE FAOU.- Par rapport à ce sujet-là, certes, nous allons ponctionner quelque part 178 m² sur le site du Pass Pressensé, mais sur le reste de la ville, un certain nombre de jardins partagés ont pu être créés ou sont en voie de l'être dans les mois et années qui viennent, et cela viendra largement compenser la disparition de ces 178 m².

Et je rappelle que le long du tracé de la ligne T6, cela permettra de reprendre un certain nombre d'aménagements, donc de pouvoir aussi réaliser des plantations et le verdissement, y compris au niveau de la ligne en tant que telle, puisque les deux voies de tramway dans le sens aller et retour seront réalisées sur les mêmes modalités qu'ont pu l'être les voies de la ligne T4, avec une pelouse au centre, au niveau des rails, ce qui contribuera à faire en sorte que l'ambiance végétale de nos quartiers soit largement améliorée.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? Non.

Je crois qu'à la sortie, cela fera 500 arbres de plus plantés et 80 % de cette ligne engazonnés. C'est un souci de tout le monde aujourd'hui que la nature en ville, et c'est quelque chose qui nous tient à cœur, comme je pense vous le partagez tous.

Si plus personne ne demande de parole, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. Lancement de l'opération n°60026850 "Rénovation des lanternes obsolètes" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 1 100 000 €
4. Lancement de l'opération n° 60026851 "Rénovation des lanternes d'éclairage d'ambiance, le long des voiries" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 250 000 €

M. LE MAIRE.- La rénovation des lanternes nous permet de faire aussi des économies d'énergie.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous avons deux rapports très similaires, puisqu'il s'agit de remplacer une partie de l'éclairage fonctionnel, à la fois des rues, mais également des passages piétonniers et des places.

Dans un cas, il s'agit de remplacer les ballons fluorescents, qui sont interdits à la commercialisation, donc on ne peut plus les approvisionner. Également, de changer les lanternes vapeur sodium, qui arrivent en fin de vie.

La première délibération concerne 1 500 lanternes du parc d'éclairage de la Ville.

La deuxième délibération, il s'agit de travailler sur 500 lanternes pour les équiper de matériel à technologie Led, de plus faible consommation et avec un meilleur rendement, ce qui permettra entre autres de diminuer les consommations au niveau de la Ville.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter ces deux rapports.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ces deux rapports ? S'il n'y en a pas, je mets le premier rapport (opération n°60026850) aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Je mets le second rapport (opération n° 60026851) aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. Approbation d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière pour l'année 2017

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues, les rapports entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière sont régis par deux conventions : une convention de mise à disposition du Château Lumière, qui est toujours en vigueur. Une convention de mise à disposition de la salle du Hangar du 1^{er} Film, toujours en vigueur également.

Et une convention-cadre qui a pour objet la consolidation et le développement des actions de l'Institut Lumière. Cette dernière, signée le 23 novembre 2010 pour une période de trois ans, renouvelable trois fois maximum pour une durée d'un an, est donc arrivée à échéance le 23 novembre 2016.

Il est donc proposé ce soir de renouveler pour un an la convention-cadre entre la Ville et l'Institut. Si cette convention recueille votre agrément, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de l'approuver.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur cette convention ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. Approbation d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et la Maison de la Danse pour une durée d'un an

Mme STEFANI-JACOB.- Il s'agit d'approuver une convention-cadre entre la Ville de Lyon et la Maison de la Danse pour une durée d'un an.

La convention d'objectifs entre la Maison de la Danse et les partenaires institutionnels, soit l'État, la Région et la Ville, a pris fin le 31 décembre 2016. Afin de ne pas interrompre les liens entre la Maison de la Danse et la Ville, une convention-cadre est proposée pour une durée d'un an, pour permettre aux partenaires financiers et à la Maison de la Danse de redéfinir les objectifs du partenariat, qui sont en particulier le prochain développement et la création d'une annexe Atelier DE LA danse qui sera située dans l'ancien Musée Guimet.

À savoir que la Ville de Lyon a attribué à la Maison de la Danse une subvention d'un montant de 965 000 € sur les exercices 2016 et 2017.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur cette convention ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. Approbation d'une convention d'objectifs quadriennale multipartite pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, entre la Ville de Lyon, l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la SCOP SARL Les Trois-Huit - Compagnie de théâtre

Mme STEFANI-JACOB.- Là, il y aura deux parties : l'approbation de la convention quadriennale établie entre la Ville de Lyon, l'État, la région Auvergne Rhône-Alpes et Les Trois-Huit. Et une convention pour d'occupation temporaire à titre gratuit des locaux du NTH8 situés rue du Commandant Pégout.

Je vous rappelle que le projet artistique et culturel du NTH8 est en accord avec les orientations qui lui ont été fixées par l'État, la Région et la Ville. Donc nous proposons de signer cette nouvelle convention.

À savoir aussi que pour l'année 2017, le montant de la subvention de fonctionnement est de 195 000 €, qui sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la Ville et ont été votés au Conseil Municipal du mois de décembre 2016.

Nous allons d'abord approuver cette convention, et après, je vous propose d'approuver la convention d'occupation temporaire à titre gratuit entre la Ville et la SCOP Les Trois-Huit.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour la convention d'objectifs, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon et au profit de la SCOP SARL Les Trois-Huit - Compagnie de Théâtre, pour la mise à disposition de locaux sis 101 boulevard des États-Unis à Lyon 8^{ème}, pour l'année 2017 - EI 08 029

Mme STEFANI-JACOB.- Cette convention concerne l'occupation temporaire à titre gratuit entre la Ville et la SCOP Les Trois-Huit pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2017.

M. LE MAIRE.- Pour ce rapport, des questions ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. Fête des Lumières 2016 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel

Mme STEFANI-JACOB.- Comme chacun le sait, la Ville a décidé cette année de maintenir la manifestation de la Fête des Lumières, mais de la limiter dans la durée et dans son périmètre pour pouvoir assurer la sécurité des habitants.

De ce fait, certains projets qui avaient été présentés par les associations à la Ville n'ont pas pu trouver leur place dans le périmètre, dont le projet du Comité des Fêtes de Monplaisir.

Le Comité des Fêtes de Monplaisir s'est donc rapproché de la Ville de Lyon pour trouver un accord afin d'éviter un différend et de pouvoir couvrir le montant de 15 000 € qu'il avait dû investir sur le projet Flower Power qui devait se tenir place Ambroise Courtois à l'Institut Lumière, comme chaque année normalement.

Dans ce cadre, je vous propose, si cela vous agréé, d'approuver ledit document.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. Attribution d'une subvention de 160 000 € à l'Association Quais du polar, pour l'organisation de la 13^{ème} édition du festival "Quais du Polar", les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2017 - Approbation d'une convention d'application

Mme STEFANI-JACOB.- Il s'agit ce soir d'approuver une subvention de 160 000 € à l'association Quais du Polar pour l'organisation de la 13^{ème} édition du festival, qui aura lieu du 31 mars au 2 avril 2017.

Comme vous pouvez le lire dans le texte qui nous est proposé, l'association souhaite développer une thématique autour de « L'Europe d'Est en Ouest », avec l'invitation d'auteurs allemands et des pays de l'Est de l'Europe, afin de confronter les points de vue, de mettre à l'honneur de nouveaux auteurs qui renouvellent le genre à l'intérieur du polar et de faire aussi une intervention pour les 90 ans des Éditions du Masque. C'est très complet. Et évidemment, il y aura des événements tout au long de l'année, en plus de tout ce qui se fait sur cette période.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 704 299 €.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de l'adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport, nous l'avons déjà approuvé voici deux séances, si mes souvenirs sont bons. Il avait été retiré de l'ordre du jour du Conseil Municipal pour affiner un certain nombre de choses, notamment en termes de délais de mise en œuvre de cette dématérialisation, qui a donc été repoussée de mars à septembre. C'est la seule modification notable que vous verrez dans ce rapport par rapport à la précédente version que nous avons adoptée.

Je ne vais pas refaire la présentation de ce rapport. Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir l'approuver.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à la majorité.

12. Poursuite de l'opération n° 60021829 "Remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020" et affectation complémentaire de l'AP 2015-7, programme 20020

M. TOURNEBIZE.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ainsi que vous le savez, en juillet 2015, nous avons approuvé le Plan d'Équipement Pluriannuel de la Ville de Lyon, et au mois de décembre, la poursuite de l'opération « Remplacement des menuiseries extérieures ».

À l'époque, avait été créditée une première tranche de 4,4 M€, qui a été lancée en 2015. Il convient à présent de lancer la deuxième tranche de ces travaux, pour la somme de 1,815 M€, qui concernera essentiellement le rééquilibrage des réseaux hydrauliques.

En conséquence, il convient de porter le montant global des opérations de 4,4 M€ à 6,215 M€.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. Modification de la délibération n° 2016/2013 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat, pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 476 077 € - Opération : acquisition en VEFA de 43 logements (32 logements PLUS et 11 logements PLAI) situés rue Audibert Lavirotte à Lyon 8^{ème}

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'une modification de délibération, pour laquelle vous aviez donné votre accord lors de l'assemblée du 13 avril 2016. Il s'agissait d'une demande de garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 476 077 €, pour une acquisition en VEFA de 43 logements, (33 logements PLUS et 13 logements PLAI) situés rue Audibert Lavirotte sur notre arrondissement.

La société Alliade Habitat a commis une erreur concernant la révisabilité du prêt dans sa demande de garantie d'emprunts. Elle stipulait une double révisabilité limitée, alors qu'il s'agissait d'une double révisabilité.

Si ce rapport vous convient, je vous propose de l'adopter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? Monsieur GUILLAND, vous avez la parole.

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons à l'époque voté contre ce dossier, considérant que la pression de logement social dans ce secteur était déjà suffisamment élevée. Donc par parallélisme des formes, nous voterons contre celui-ci.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à la majorité.

14. Attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le centre social Bonnefoi - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement première tranche, que nous avons pris l'habitude de vous présenter en début de chaque année, et ce depuis quelques années maintenant. Et le solde de la deuxième tranche est ajusté à l'issue des rencontres de dialogue de gestion, qui sont des rencontres techniques et politiques afin de faire le point plus en détail avec les associations concernées, sur différents sujets : les projets, les actions, l'équilibre budgétaire, etc.

Nul n'ignore le soutien de la Ville de Lyon aux associations gestionnaires des centres sociaux qui contribuent, par la mise en place des actions et des projets co-construits avec les habitants, à l'animation de la vie locale et au développement équilibré de nos quartiers.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par quatre centres sociaux :

- Le centre social États-Unis, pour un montant de 494 865 €.
- Le centre social Langlet-Santy, pour un montant de 125 426 €.
- Le centre social Laënnec pour un montant de 349 320 €.
- Le centre social Mermoz, pour un montant de 158 877 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter ces subventions de fonctionnement première tranche, ainsi que

l'approbation et l'autorisation des signatures de convention d'application avec chacune de ces associations gestionnaires.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. Attribution d'une subvention de 8 000 € à l'Association "FC Lyon Football" pour l'organisation du Tournoi International de Football "Top Gones" les 15, 16 et 17 avril 2017 - Signature d'une convention d'application à la convention-cadre de partenariat conclue avec cette association

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le FC Lyon Football club vient de se voir remettre une très belle distinction voici 8 jours par la Fédération Française de Football, à savoir le label Équipe Jeunes « Élites », qui concrétise le travail effectué par les nombreux éducateurs diplômés, les bénévoles et tous les salariés du club. C'est une très belle distinction qui honore le 8^{ème} et en premier lieu ce club.

Ce club FC Lyon Football organise son 29^{ème} tournoi « Top Gones » le week-end de Pâques, comme chaque année. C'est un tournoi qui concerne 1 300 participants, des jeunes enfants des catégories U11 à U17. Chaque année, les spectateurs sont très nombreux sur le site : l'année dernière, 5 000 participants se sont déplacés pendant ces trois jours.

Le club avait demandé une subvention de 11 000 € l'année dernière, qui avait été accordée en raison de l'organisation de manifestations relatives à l'Euro 2016. Cette année, le club a demandé une subvention de 8 000 €, qui lui a été accordée par la Ville de Lyon, et que je vous remercie de bien vouloir valider par avance.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur cette subvention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon Basket Féminin

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la convention triennale liant la Ville de Lyon à la SASP Lyon Basket Féminin pour les saisons 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 a été validée le 19 janvier 2015.

La loi Buffet, qui cadre les subventions relatives aux clubs professionnels, précise par l'article 8 de ladite convention qu'un avenant intervient chaque année pour autoriser le versement de la subvention. Cet avenant, signé conjointement par la Ville de Lyon et le Lyon Basket Féminin, ne pouvant être rédigé qu'une fois recueillis auprès du club les éléments financiers permettant de constater le respect des plafonds prévus par la loi Buffet.

Le Lyon Basket Féminin ayant fourni les documents demandés en temps, nous vous proposons de valider l'avenant n° 2 de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et le Lyon Basket Féminin, et de verser une subvention de 210 000 € pour les missions d'intérêt général, hors formation, pour la saison sportive actuelle 2016-2017.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cet avenant n° 2.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2016-2017
- Signature de conventions avec ces associations

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, comme chaque année à la même époque, je prends beaucoup de plaisir à vous présenter cette délibération relative aux subventions de fonctionnement en direction des clubs de notre arrondissement. Une délibération qui pourrait sembler délicate en raison des budgets et du contexte économique contraint. Pour autant, et grâce au travail fourni par l'Office des Sports de Lyon et au niveau des critères de subvention très objectifs, plus transparents, comme le nombre de licenciés, le nombre de jeunes licenciés, le nombre des encadrants et leur qualification ou encore les résultats obtenus par les clubs demandeurs, tout cela donne une répartition plus proche des besoins et des attentes, et du budget alloué.

On notera une volonté du Maire de Lyon et de son adjoint aux Sports, M. CUCHERAT, de continuer le soutien au sport amateur.

De façon traditionnelle, cette délibération se décline en deux parties : les clubs bénéficiant d'une subvention au moins égale à 23 000 €, gérée par une convention triennale. Les cinq clubs concernés sont :

- FCL Basket Féminin
- Convention Gymnique de Lyon
- FCL Football masculin
- Handisport Lyonnais
- L.O.U Rugby Association.

Dans les tableaux de la page 125 et les premières lignes de la page 126, vous trouvez les associations bénéficiant d'une subvention qui ne fait pas l'objet d'une convention triennale, et de fait inférieure à 23 000 €.

A minima, on notera que toutes les associations bénéficient au moins de la même subvention que l'année dernière, excepté le Lyon Sprint Évolution, qui voit sa subvention passer de 13 000 à 16 000 €, un club qui

rayonne sur toutes les routes de France et qui fait briller la ville de Lyon, et même à l'étranger puisqu'il participe parfois au Tour de Bilbao, qui a lieu début juillet chaque année.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider ces subventions de fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? Monsieur MORIN, vous avez la parole.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons pour ce rapport, bien entendu, mais je voulais rappeler l'intervention précédente qu'avait faite M. BOUDOT sur ce même dossier, proposant la mise en place, en quelque sorte, d'un compte de points selon le fair-play des joueurs dans ces clubs sportifs. Je pense que M. MATARFI approuve certainement cette remarque.

Nous voterons pour ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2017

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et messieurs, dans le cadre de la programmation 2017 des enveloppes de travaux du propriétaire et de travaux d'aménagement, une liste prévisionnelle, jointe à ce rapport, de travaux d'investissement à réaliser a été définie, comme chaque année. Il s'agit des travaux du propriétaire, notamment sur nos équipements sportifs, nos équipements culturels et nos équipements scolaires, travaux d'aménagement, travaux de réparations et également petits travaux de rénovation du propriétaire.

Je vous propose d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

19. Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2017 du protocole d'accord 2012-2016 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, pour conduire sa politique en matière d'emploi, la Ville de Lyon s'appuie sur deux structures : la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale de Lyon.

La Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale de Lyon sont porteuses d'un plan d'actions mutualisé qui permet de :

- rendre encore plus lisibles les outils d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pour tous les publics,
- mutualiser les actions en direction des entreprises.

L'un des principaux éléments de ce plan d'actions mutualisé est le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) qui, je vous le rappelle, a fait l'objet d'un protocole d'accord pour la période 2012-2016, dont la délibération a été approuvée le 27 février 2012.

Désormais, la politique de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion professionnelle s'inscrit en articulation avec le Plan métropolitain d'insertion pour l'emploi 2016-2020 de la Métropole de Lyon (PMI'e), conformément au pacte de cohérence métropolitain, grâce à des actions communes centrées, à la fois sur :

- un renforcement de l'accès à l'emploi pour des personnes en insertion et notamment les allocataires du RSA,

- un renforcement de la relation avec les entreprises et un lien plus fort entre opérations d'aménagement urbain, développement économique et accès à l'emploi.

À compter du 1^{er} janvier 2017, c'est la Métropole de Lyon qui reprend la gestion de l'ensemble des crédits au titre du Fonds Social Européen (FSE), notamment ceux affectés au PLIE de Lyon. Donc, l'année 2017 constitue une année de transition justifiant la prorogation pour une année supplémentaire du protocole 2012-2016, par voie d'avenant joint au rapport.

Pour répondre à ces objectifs et prendre en compte ces éléments de contexte, je vous propose d'approuver cet avenant de prorogation à signer avec l'État, la Métropole de Lyon, la Région, Pôle Emploi et l'Association ALLIES.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous remercie d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame.

Des questions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, moins une abstention.

20. Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une délibération habituelle qui permet d'accorder une aide aux 9 maisons de l'enfance de Lyon.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par la Maison de l'Enfance de Monplaisir, pour laquelle il vous est proposé une subvention d'un montant de 464 430 €.

À noter que la Maison de l'Enfance participe, outre à la mise en œuvre du projet associatif dans son secteur, est également un acteur important de la réforme des rythmes scolaires, notamment auprès de l'école Paul-Émile Victor.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

21. Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit aujourd'hui d'accorder les dotations annuelles pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Lyon, et par les crédits qui sont indiqués dans le rapport, d'assurer le bon fonctionnement et de permettre également la mise en place de projets.

Chaque année, nous délibérons sur un certain nombre d'actions proposées par les écoles dans le cadre du PEDT. Là, il s'agit aussi bien de crédits liés aux fournitures scolaires, aux photocopies, au bon fonctionnement des écoles, aux consommables informatiques, mais également des subventions « libres » qui permettent aux équipes pédagogiques de faire face à différents projets ou différentes petites demandes des écoles. Et des projets dits subventions « initiatives conseils d'école », qui en théorie sont échangés en conseil d'école et qui permettent de financer des sorties culturelles, scientifiques, sportives, décidées par le conseil d'école.

Il vous est proposé d'approuver ces crédits annuels, qui sont des crédits de fournitures scolaires.

À relever cette année un soutien, qui n'est plus exceptionnel puisque c'est la deuxième année, de la Ville de Lyon, notamment pour les classes dites ULIS, UPE2A et EFIV pour les enfants de familles itinérantes et

familles du voyage. Il s'agit d'un montant de 115 € supplémentaires par classe, ainsi que différents crédits. Et à noter également le soutien important pour notre arrondissement pour les RASED.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

22. Modification du montant de la subvention de fonctionnement au FONJEP à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, chaque année nous délibérons en faveur d'une dotation d'accompagnement au FONJEP, fonds national cogéré avec l'État et présidé par une association d'éducation populaire, qui a vocation à accompagner les collectivités locales dans le fonctionnement notamment des MJC.

Comme vous le savez, en décembre dernier, la Fédération des MJC qui faisait également cette interface a dû déposer le bilan. Et donc, nous avons eu un certain nombre de rencontres avec les présidents associatifs, les présidents des MJC, afin de déterminer la répartition de l'enveloppe qui était liée à la rémunération de leurs propres directeurs. Chaque association a donc dû recruter directement son directeur. C'est quasiment fait pour tout le monde, et donc, pour notre arrondissement, nous sommes concernés par un soutien à la MJC Monplaisir pour un montant de 64 622 €, et à la MJC Laënnec Mermoz pour un montant de 70 906 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

23. Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture de Lyon et l'Association "Com'Expression" - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le rapport qui vous est proposé aujourd'hui est la déclinaison de celui qui a été présenté sur les maisons de l'enfance ou les centres sociaux, relatif à la première tranche de financement des MJC. Les MJC à Lyon, c'est plus de 20 000 adhérents et 340 salariés, et c'est une action importante, aussi bien dans le contrat enfance, dans la stratégie et l'accompagnement des missions dans le cadre du CLPD ou encore le contrat local de santé, et toute l'animation autour de la vie associative. Et bien sûr, c'est un acteur important de l'accompagnement de la Ville de Lyon dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le montant qui vous est proposé pour nos deux MJC, qui correspond à la première tranche de subvention, est un montant de 561 826 € pour la MJC Monplaisir et un montant de 325 561 € pour la MJC Laënnec Mermoz.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

24. Questions diverses

M. LE MAIRE.- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je suis prêt à laisser la parole à qui la demandera pour des questions diverses dans l'intérêt de l'arrondissement et de ce Conseil d'Arrondissement en particulier.

Monsieur MORIN, vous avez la parole.

M. MORIN.- Dans ce Conseil d'Arrondissement en particulier, je voulais poser à Monsieur le Maire une question concernant les projets sur le terrain Métifiot, c'est une question qui m'a été posée et à laquelle je n'ai pas su répondre, concernant les occupations prévues, les tractations éventuelles et les modalités en cours.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur LE FAOU, vous avez des éléments ? C'est un problème privé.

M. LE FAOU.- Comme le rappelle Monsieur le Maire, c'est essentiellement à l'origine un projet privé.

Pour la petite histoire, Métifiot a quitté les lieux. C'était auparavant le siège du groupe Métifiot et aussi une agence de montage de pneumatiques. Le site a été libéré. Il a été squatté quelque temps. Les propriétaires de ce site ont souhaité arbitrer ce bien et ont consulté je pense un certain nombre de promoteurs sur la place de Lyon. Ils avaient trouvé un accord avec un promoteur, qui avait fait étudier la faisabilité de réaliser un ensemble de logements sur ce tènement. Or, il se trouve que ce tènement est attenant physiquement à quatre maisons qui sont situées dans le prolongement de ce tènement et qui constituent un lotissement, et des règles particulières au regard de ce lotissement font que la constructibilité envisagée n'a pas pu se réaliser. Donc le promoteur en question s'est dédit de ce projet. Les propriétaires ont ensuite relancé un certain nombre de promoteurs sur la place de Lyon. Ils semblent aujourd'hui avoir trouvé un accord avec un promoteur, parce que ce projet a refait l'objet d'un examen du dossier en séance d'architectes au Conseil

de la Ville de Lyon, et si tout va bien, il devrait pouvoir aboutir. L'objectif étant d'y réaliser du logement.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres questions ? Madame TAZDAIT, vous avez la parole.

Mme TAZDAIT.- Permettez-moi, Monsieur le Maire, d'évoquer le décès de Guillaume, sans domicile fixe de 35 ans, dont vous avez tous entendu parler, qui a succombé le 30 décembre place Bellecour. C'est un triste événement, qui nous a tous touchés et touché les Lyonnais, et nous voulons marquer le coup aujourd'hui et dire que nous trouvons indigne qu'en 2016 on puisse encore mourir dans les rues d'une grande ville comme Lyon, une ville riche, une ville lumineuse, une ville qui rayonne. Ce n'est pas une fatalité à laquelle nous devons nous résoudre. Bien que nous sachions que des moyens considérables sont engagés pour pallier ces réalités, malheureusement on constate qu'il y a quelques défauts dans notre système de fonctionnement qu'il faudra sûrement améliorer.

En sa mémoire, je voulais faire cette intervention, pour que cette personne, cet être humain, ne passe pas comme un fantôme qui traverse notre société, sans mémoire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie pour cette intervention et j'engage tout le monde à être vigilant, car vous l'avez entendu comme moi, la météo nous prévoit quelques jours difficiles bientôt. Donc soyons très vigilants, car malheureusement ce genre de drame peut se reproduire.

D'autres questions ? Si plus personne ne demande la parole, je vais vous souhaiter une bonne soirée et je vais lever la séance.

(La séance est levée à 19 h 50).